

# L'ÉDITO

Jurek Kuczkiewicz

## L'EUROPE ET LES ASPIRATIONS IDENTITAIRES

Il paraît presque inimaginable de voir éclater un Etat vieux de 300 ans comme la Grande-Bretagne. Dans l'Union européenne d'aujourd'hui, pareil mouvement semble même un peu absurde. On prend d'ailleurs souvent de haut ces poussées indépendantistes mises facilement sur le compte du folklore, ignorant leurs ressorts profonds. Rien ne permet de refuser sa légitimité à la volonté d'affirmation identitaire d'une communauté qui estime avoir un destin ou un intérêt commun. On peut penser que le nationalisme est porteur de danger, c'est du reste une conviction ancrée au *Soir*. Mais il n'est pas illégitime en soi, le nationalisme n'étant pas, comme on le perçoit parfois, équivalent à l'extrême droite : il y a des nationalismes de gauche (comme en Ecosse), et il y a même des nationalismes du centre, comme le catalan qui réunit la gauche et la droite. Il y a un paradoxe au cas écossais. Ceux qui défendent le plus farouchement l'union du Royaume-Uni, sont ceux qui mettent le plus en cause l'Union européenne. Tandis que chez les Ecossais, c'est le credo pro-européen qui est le point focal de l'argumentaire indépendantiste. Il y a un autre paradoxe : que l'Ecosse vote son indépendance,

**Rien ne permet de refuser sa légitimité à une volonté d'affirmation identitaire**

ou qu'elle l'évite de peu, il est désormais assuré qu'elle va bénéficier de larges transferts de compétences, en particulier sur la fiscalité et la sécurité sociale. Or, la crise européenne des dettes a montré que l'harmonisation, voire la centralisation des politiques budgétaires et fiscales sont indispensables à la bonne marche d'une union monétaire. Et le cas belge actuel montre à quelles absurdités mènent des dévolutions de compétences. La question est pour l'Ecosse - mais aussi pour la Catalogne, voire un jour la Flandre - de savoir si l'indépendance est la forme la plus appropriée pour garantir l'expression identitaire ou le développement d'une communauté selon ses vœux. En Espagne, pas plus qu'au Royaume-Uni ou qu'en Belgique, on n'a pas encore entendu d'argument convaincant en faveur d'une réponse affirmative dans le cadre de l'UE. Cela ne prouve pas que ces aspirations identitaires soient illégitimes. Cela permet encore moins de leur refuser le droit d'être soumises aux citoyens. Et enfin, cela n'autorise aucunement l'UE à faire en sourdine un chantage à leur endroit, en les menaçant de rester à ses portes. Les partisans des Etats nations existants, les indépendantistes et les Européens ont jusqu'à présent fait l'impasse sur la vraie question : comment assumer la diversité des aspirations identitaires dans une Europe unie.